

L'Echo de Tréminis

Lettre d'information - mai 2019



Comme à chaque début de printemps le 28 mars dernier a eu lieu l'élaboration et le vote du budget. Il s'agit de l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises.

C'est un acte de prévision : le budget constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à réaliser sur une année.

C'est aussi un acte d'autorisation : son adoption autorise le Maire à engager les dépenses votées par le Conseil Municipal.

Comme nous l'avons fait en 2018, nous lui consacrons cette "Lettre d'Information".

Le sujet est à la fois vaste et relativement complexe et nous nous efforçons de délivrer une information la plus claire et la plus accessible possible. Tout ne peut pas être détaillé ici au risque de devenir incompréhensible, nous présentons donc des données générales et les grands équilibres.

Mais répétons le, les comptes de la Commune sont publics et accessibles à tous.

Une interrogation, un souhait de précision, n'hésitez pas à venir prendre le renseignement directement à la source: à la Mairie.

Le Maire, Frédéric AUBERT

Dans la réalité, il existe plusieurs budgets selon leur objet. Pour ce qui nous concerne, ils sont au nombre de trois :

1/ le **budget du CCAS** (appelé à disparaître et qui sera intégré au budget général dès 2020).

2/ le **budget eau et assainissement** qui devrait théoriquement vivre sa dernière année sous cette forme.

En effet, à compter du 1^{er} janvier 2020, la loi oblige les communes à transférer la compétence de l'eau aux Communautés de Communes. Ainsi, en 2020, la Communauté de Communes gèrera et facturera l'eau, la commune gérant et facturant la seule partie assainissement.

Nous aurons l'occasion d'y revenir ultérieurement plus en détails.

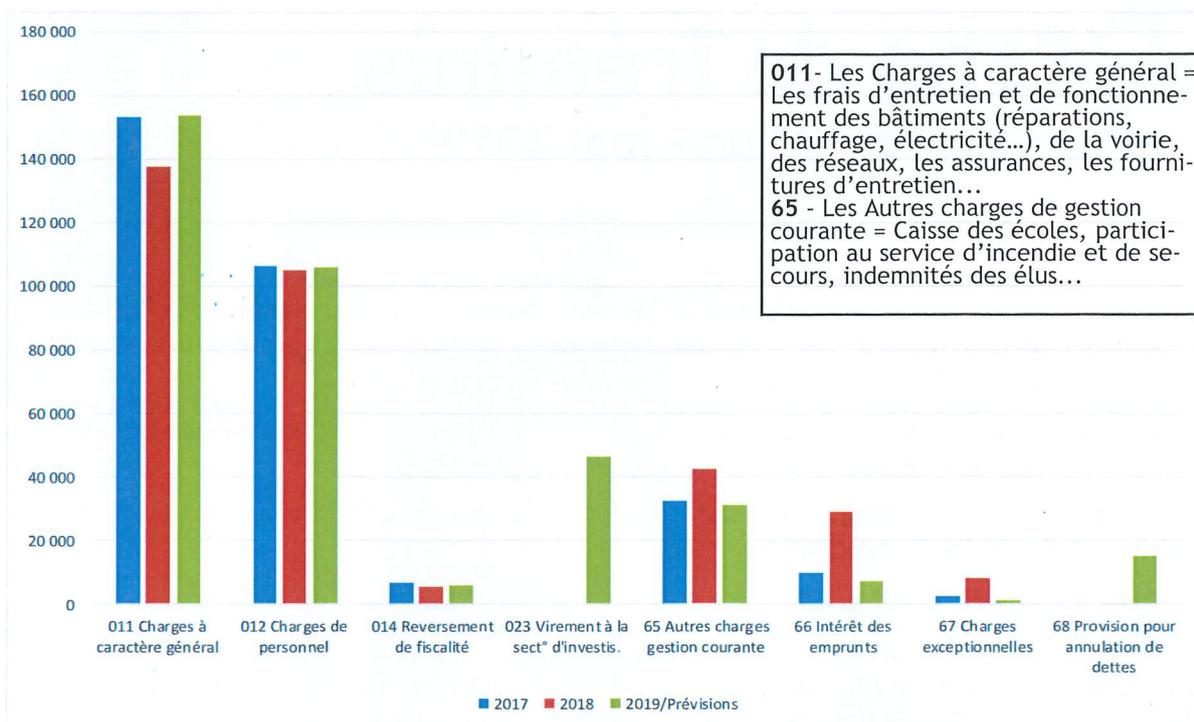
3/ le **budget général** qui se décompose en 2 grandes parties:

- la section de fonctionnement qui regroupe les charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts des emprunts...

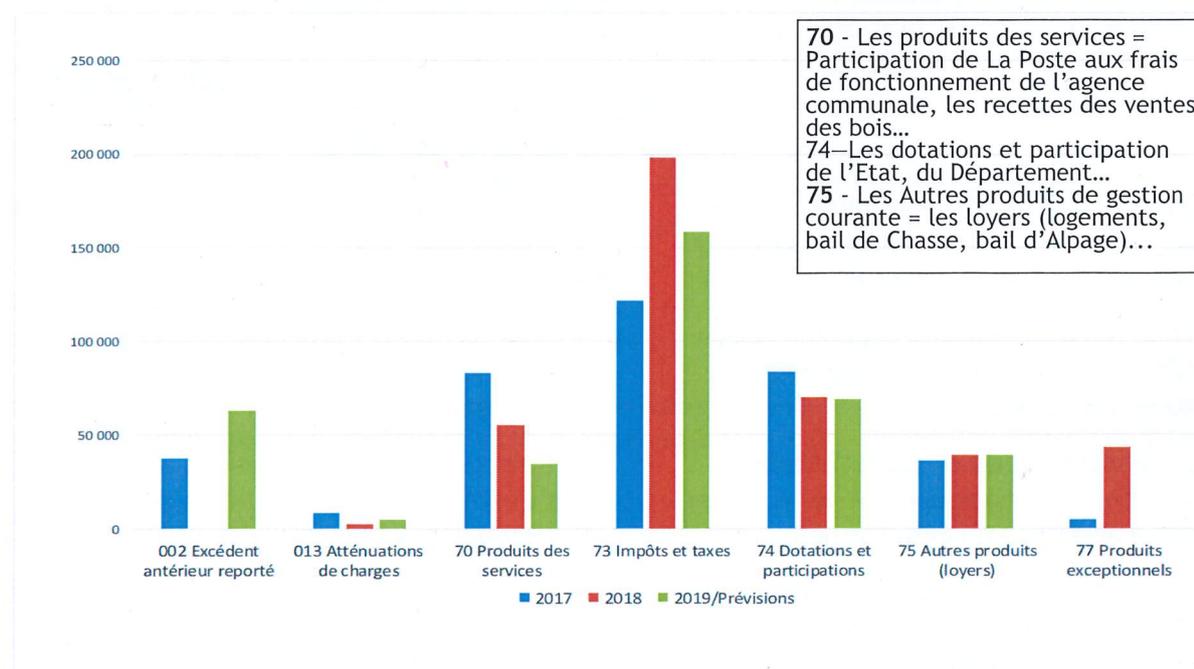
- la section d'investissement qui concerne les dépenses d'équipement de la collectivité (globalement les travaux, les acquisitions foncières et le remboursement du capital des emprunts.

Chaque budget comporte une partie recettes et une partie dépenses qui se doivent, bien entendu, d'être équilibrées.

Dépenses d'exploitation Réalizations 2017/2018 et Prévisions 2019



Recettes d'exploitation Réalizations 2017/2018 et Prévisions 2019



Taxes locales Taux de 2017 à 2019

	Taxe d'habitation	Taxe foncière sur le Bâti	Taxe foncière sur le Non Bâti
2017	14,14%	14.59%	27.23%
2018	23,26%	24,00%	44,79%
2019	16.36%	16.87%	31.49%

Opérations d'investissement 2019 Travaux et Acquisitions

Projets 2018 à terminer Et Projets 2019	Montants à financer en 2019	Subventions ou re- cettes à percevoir en 2019
Aménagements de voirie pour la sécurité routière	1 770 €	
Travaux de voirie Route de Mautira - Route de Sauvanière - Croisement montée de la scierie.	116 100 €	51 405 €
Normalisation des adresses postales - Etude et pan- neaux	24 000 €	7000 €
Finalisation des travaux dans le local café/restaurant	3 586 €	3 200 €
Menuiseries de la Chapelle du Serre		1 965 €
Installation des columbariums et reprise des allées des cimetières		3 375€
Rénovation du Fournil	4560 €	1520 €
Rénovation énergétique des appartements au-dessus de la mairie	11 220 €	6 330 €
Travaux d'aménagement de la Salle des Fêtes	42 000 €	12 250 €
Achat de petit matériel technique et informatique - Véhicule utilitaire	14 700 €	
Forêt Travaux	1640 €	
Aménagement de sentiers	650 €	1500 €
Etude de valorisation de l'Espace Naturel Sensible de Pravet	23 875 €	13 580 €
Très haut débit Internet	3 600 €	
Frais d'acquisition et d'échange de terrains	1800 €	
Remboursement des emprunts et cautions	31500 €	
Vente du local de l'ancienne Cure et divers		117 200 €
Déficit d'investissement de 2018	8179 €	
Versement de la section de fonctionnement pour financer les projets d'investissement 2019 -Fonds de compensa- tion de la TVA et Cautions		69 855 €
TOTAL	289 180€	289 180 €

Etat de la dette

Annee	Montant de la dette totale au 1er janvier	Montant de l'échéance annuelle	Dont Intérêts	Dont Capital
2019	181 360	37 403	7 033	30 370
2020	150 991	28 485	5 732	22 752
2021	128 238	28 546	4 834	23 712
2022	104 526	25 775	3 898	21 877
2023	82 649	17 226	3 046	14 180
2024	68 469	16 878	2 487	14 391
2025	54 078	16 878	1 905	14 973
2026	39 105	16 878	1 298	15 579
2027	23 526	16 878	667	16 210
2028	7 315	7 446	131	7 315

Animation Portillonne



SAINT MICHEL LES PORTES
vendredi 10 mai à 20h30
PILIER SUD

TREMINIS L'EGLISE
Samedi 11 mai à 18h
SALLE DES FETES

Vyviann et Jean-Yves prennent leurs deux voix, leurs deux guitares et des percussions glanées au cours de leurs voyages pour s'amuser d'un rien et de tout.

Portés par les vents,

ils nous offrent une chanson francophone pop-folk. Deux musiciens-auteurs-compositeurs-interprètes, joyeux improvisateurs explorateurs de sons, créateurs d'instant présents du vivant sans effets spéciaux



ALCAZ



en Concert
5€ l'entrée



Depuis le 02 mai

Tous les services ont repris leur fonctionnement normal

- Courrier
- Banque
- Point info tourisme

Avec les horaires « d'été » jusqu'au 31 octobre :

- du lundi au Samedi de 8h45 à 11h45

Diffusion des informations communales

Nous vous l'avions annoncé, les informations de la mairie ne seront désormais envoyées qu'aux personnes nous ayant donné leur accord.

Pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait et qui le souhaitent, vous trouverez ci-joint l'autorisation à nous retourner.

OFFRE D'EMPLOI

La Commune recrute une personne pour effectuer les remplacements de l'agent titulaire à l'agence postale / point info tourisme (congés réglementaires et absences exceptionnelles). Formation interne du 27 mai au 1^{er} juin 2019.

CONTRAT PROPOSE

CDD d'un an (possibilité de renouvellement)

Horaires d'ouverture au public :

Du 2 mai au 31 octobre : du lundi au samedi de 8h45 à 11h45

Du 2 novembre au 30 avril : fermé le mercredi

PROFIL ET COMPETENCES

Maîtrise de l'outil informatique et d'internet.

Organisation et discrétion.

Accueil du public : aisance relationnelle.

Formation initiale aux spécificités du travail en agence postale assurée par l'agent titulaire avant la prise de fonction.

Connaissance du territoire Trièves indispensable.

RÉMUNÉRATION

Smic horaire en vigueur + supplément familial de traitement.

Indemnité de congés payés.

CANDIDATURE

Votre candidature est à déposer au secrétariat de mairie (CV + courrier à Monsieur Le Maire) au plus tard le 25 mai 2019.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Contactez le secrétariat de mairie au 04/76/34/73/39 ou par mél « mairietreminis@orange.fr ».